

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 8 Novembre 2022

Effectif en exercice	19
Présents	18
Votants	19

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Angèle SIERRA-NETZER, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD, Renée VERBO,
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Christian BUCLON, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

28/10/2022

Date d'affichage :

28/10/2022

Pouvoirs :

Monsieur Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Monsieur Christian BUCLON

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4

48/2022 – MAISON DU VILLAGE – TARIFS DE LOCATION – ACTUALISATION

Rapporteur : Madame Angèle SIERRA-NETZER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°34/2022 du 14 juin 2022 portant approbation du règlement intérieur des salles de la maison du village et des tarifs de location,

Considérant qu'il convient de compléter les tarifs définis, pour intégrer un tarif de location pour la salle violette aux personnes extérieurs de Maubec, Madame SIERRA-NETZER propose de reconduire les tarifs déjà définis pour ce type de location soit 230 euros pour 1 jour et 460 euros pour deux jours

Madame SIERRA-NETZER propose également de rajouter un tarif de location pour les repas de quartier (1 fois par an) à 50 euros pour la salle complète.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés pour la location de la salle violette aux non-maubelans et le tarif pour les repas de quartier pour la salle complète,
- **D'APPROUVER** le nouveau tableau actualisé des tarifs :

	Tarifs de location	
	1 jour	2 jours
Salle Complète (280 pers tables et chaises)		
Maubelans	300	600
Repas de quartier (1 fois/an)	50	
CAPI + Communes CAPI	630	1260
Associations extérieures	630	1260
Associations maubelanes	Gratuit	
Entreprises Maubelanes	600	900
Entreprises Extérieures	1250	1700
Pour les extérieurs	1250	1700
Salle Violette avec Bar (45 pers maxi)		
Maubelans	100	180
Associations Maubelanes	Gratuit	
Repas de quartier (1 fois / an)	50	
Pour les extérieurs	230	460

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'application du présent règlement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions (ARNOLD A, VERBO R, AIMONETTI R, REVOL A)

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour la location de la salle violette aux non-maubelans et le tarif pour les repas de quartier pour la salle complète,
- **APPROUVE** le nouveau tableau actualisé des tarifs :

	Tarifs de location	
	1 jour	2 jours
Salle Complète (280 pers tables et chaises)		
Maubelans	300	600
Repas de quartier (1 fois/an)	50	
CAPI + Communes CAPI	630	1260
Associations extérieures	630	1260
Associations maubelanes	Gratuit	
Entreprises Maubelanes	600	900
Entreprises Extérieures	1250	1700
Pour les extérieurs	1250	1700
Salle Violette avec Bar (45 pers maxi)		
Maubelans	100	180
Associations Maubelanes	Gratuit	
Repas de quartier (1 fois / an)	50	
Pour les extérieurs	230	460

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'application du présent règlement

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Christian BUCLON



Le Maire,
Olivier TISSERAND

